EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VALENCIN
Séance du 23 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/09/2026
Présents :	18	Date de publication	29/09/2026
Votants :	23		

Présents : M Bernard JULLIEN – M Christophe SOULIER - Mme Nadège HEIMO – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Jenny RODRIGUEZ – M Loïc REGNIER – M Benjamin CAMPOY – M Yves SERVANGE – M Daniel MOTA – M Nicolas BONGIBAULT – M Jérémy PERRIN – M Frédéric BAUDRY – Mme Véronique BOUCHARD – M Jean-Michel MOLLAS – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Gilles DENIS – Mme Nathalie ZAMBARDI – Mme Andrée VACHER

Absents : Mme Amélie GASTALDO donne procuration à Mme Nadège HEIMO – Mme Amandine BEAL donne procuration à Mme Jenny RODRIGUEZ – Mme Fanny LAMOUCHE donne procuration à Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Patrick MOREL donne procuration à Mme Véronique BOUCHARD – Mme Nathalie CELLE donne procuration à M Loïc REGNIER

Secrétaire : M Jean-Louis CIANFARANI

N° 06	Délibération n° 2026-078	Désignation d'un(e) référent(e) ambroisie

Le Maire rappelle que l'ambroisie est une plante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques, touchant 10 à 15 % de la population Rhône-Alpine. Sa présence importante dans la région et dans l'ouest et le nord du département de l'Isère a un impact considérable sur la santé de la population.

Le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE4), prévoit la désignation de référents ambroisie dans les communes ainsi qu'à l'échelle intercommunale.

Le « référent ambroisie communal » peut être un agent communal, un élu municipal ou encore un bénévole motivé. Ce dernier a la charge de l'information de la population, du repérage cadastral des parcelles infestées et du suivi des actions à mettre en place conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant la lutte préventive et la destruction obligatoire de l'ambroisie, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Monsieur le maire rappelle que la désignation peut s'effectuer à mains levée si l'unanimité du Conseil Municipal est favorable.

Monsieur le Maire propose la candidature de **Mme Fanny LAMOUCHE**

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la désignation de M en tant que référent ambroisie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Le Maire
Bernard JULLIEN

MAIRIE DE VALENCIN (Isère)

Le secrétaire
Jean-Louis CIANFARANI

Pour copie conforme,
Valencin, le 25/09/2026
Transmis à la sous-préfecture
Le 25/09/2026